

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 4

**Résolutions adoptées à la 979^e séance tenue
le 12 septembre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 11 octobre 2005

E-979-3

CONSTITUTION DU COMITÉ REPRÉSENTANT L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
POUR LA NÉGOCIATION DU REDRESSEMENT DES ÉCHELLES SALARIALES
DU SGPUM

Le Comité exécutif

1. constitue le Comité représentant l'Université de Montréal pour le redressement des échelles salariales dans le cadre de la convention collective SGPUM:

- M. Guy Breton, vice-doyen de la Faculté de médecine, qui agira à titre de membre et porte-parole dudit Comité;
- Mme Louise Béliveau, directrice du Département de kinésiologie;
- M. Yves Lépine, directeur adjoint du Bureau du personnel enseignant

2. confie au Comité le mandat suivant :

négocier au nom de l'Université de Montréal le redressement des échelles salariales pour la période du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006, selon la clause RE 1.10 de la convention collective du SGPUM qui précise que l'augmentation ne pourra pas être inférieure aux paramètres salariaux appliqués par le gouvernement du Québec aux employés du secteur public et parapublic au mois de juin 2005 plus 1%.

E-979-4

NOMINATION DU TITULAIRE DE LA CHAIRE CLAUDE BERTRAND EN
NEUROCHIRURGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Comité exécutif nomme M. Richard Béliveau, professeur associé au Département de chirurgie de l'Université de Montréal et directeur du laboratoire en médecine moléculaire du centre de cancérologie Charles Bruneau de l'Hôpital Sainte-Justine, titulaire de la *Chaire Claude Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal*, et ce, pour un mandat de cinq ans allant du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2010.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 4

**Résolutions adoptées à la 979^e séance tenue
le 12 septembre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 11 octobre 2005

E-979-5.1 AUTORISATION DE SIGNATURES - EFFETS DE COMMERCE, CHÈQUES ET
AUTRES DOCUMENTS BANCAIRES ET DOCUMENTS RELATIFS AUX
PLACEMENTS MOBILIERS

Le Comité exécutif

1. autorise les personnes suivantes :

- M. Luc Vinet, recteur
- Mme Maryse Rinfret-Raynor, provost et vice-rectrice – Affaires académiques
- M. Claude Léger, vice-recteur – Administration et finances
- M. André Racette, directeur des finances
- Mme Sylvie Bastien, adjointe au directeur des finances
- M. Yves Cloutier, directeur de division, Direction des finances
- Mme Nicole Doré, directrice de division, Direction des finances
- Mme Hélène Filion, directrice de division, Direction des finances
- M. Alain Sauvageau, conseiller principal, Direction des finances

étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

- A) à signer ou autrement attester, reconnaître et ratifier tout acte, titre, convention, certificat, procuration, transfert ou quittance concernant la souscription, l'achat, la vente, l'échange, le transfert et l'encaissement de valeurs mobilières de l'Université de Montréal, tels : actions, obligations, débiteures ou autres droits ou titres négociables, de même que tous effets de commerce y reliés, que tels placements soient souscrits, enregistrés, détenus ou reconnus nominalement pour ou par l'Université en son nom propre ou en fiducie pour l'un ou l'autre de ses corps ou organismes;
 - B) à signer tous chèques, garanties, lettres de change et autres effets de commerce, de même que tous titres et documents bancaires tirés, souscrits ou autrement reconnus pour et au nom de l'Université de Montréal;
 - C) à utiliser au besoin, pour signature des chèques seulement tout procédé graphique ou mécanique jugé approprié;
2. libère toutes banques auxquelles l'Université de Montréal produira un spécimen approuvé de signature par procédé graphique ou mécanique de toute responsabilité pouvant découler de l'usage non autorisé, erroné ou illégal de tel procédé, et les tient quittes et indemnes de toutes réclamations consécutives à tel usage non autorisé, erroné ou illégal, pourvu et sous réserve que telles banques procèdent à la vérification et à la conformité des spécimens de signatures et du procédé graphique ou mécanique;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 4

**Résolutions adoptées à la 979^e séance tenue
le 12 septembre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 11 octobre 2005

3. autorise le vice-recteur – Administration et finances ou la secrétaire générale à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-979-5.2 AUTORISATION DE SIGNATURES - EMPRUNTS BANCAIRES

Le Comité exécutif

1. autorise le directeur de la Direction des finances ou le directeur de la division trésorerie et gestion des risques à négocier de temps à autre, des emprunts sur le marché monétaire, aux fins de financement temporaire des dépenses ou du fonds d'immobilisation et du fonds d'opérations courantes;
2. autorise les personnes suivantes :
 - M. Luc Vinet, recteur
 - Mme Maryse Rinfret-Raynor, provost et vice-rectrice – Affaires académiques
 - M. Claude Léger, vice-recteur – Administration et finances
 - M. André Racette, directeur des finances
 - Mme Sylvie Bastien, adjointe au directeur des finances
 - M. Yves Cloutier, directeur de division, Direction des finances
 - Mme Nicole Doré, directrice de division, Direction des finances
 - Mme Hélène Filion, directrice de division, Direction des finances
 - M. Alain Sauvageau, conseiller principal, Direction des finances

à signer les documents relatifs aux emprunts qui seront contractés en vertu de la présente résolution étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;

3. autorise le vice-recteur – Administration et finances ou la secrétaire générale à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 4

**Résolutions adoptées à la 979^e séance tenue
le 12 septembre 2005**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 11 octobre 2005

E-979-6.1 OCTROI DE GRADES SUPÉRIEURS

Le Comité exécutif décerne les grades supérieurs conformément aux documents A-16/979^e/376 et 376.1 déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

E-979-6.2 OCTROI DE PREMIERS GRADES

Le Comité exécutif décerne les premiers grades conformément aux documents de la série A-16/979^e/377 (série 377 à 377.5) déposés aux archives de l'Université, et aux dates mentionnées.

La secrétaire générale,
Francine Verrier